



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CPAM

Question écrite n° 102120

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les délais de paiement mis en place par la CPAM de Tourcoing. Depuis un mois, la CNAM, via le site amélie.fr permet d'avoir accès aux relevés de compte des médecins de manière informatisée. Sur la base de plus de 12 000 factures remboursées par la CPAM de Tourcoing, un médecin a pu établir la réalité du délai de remboursement pratiqué. Il semblerait que ce remboursement soit bien loin des délais, de trois jours pour une FSE et quatorze jours pour une feuille papier, qui sont conventionnels. Il aimerait avoir l'avis du Gouvernement sur ces lenteurs administratives.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102120

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2455

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)